



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 28 août 2014

**Communiqué de presse de Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur de la République française et Angelino Alfano, Ministre de l'Intérieur de la République italienne**

Le 27 août 2014, M. Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur de la République française et M. Angelino Alfano, Ministre de l'Intérieur de la République italienne et Président pro tempore du Conseil des ministres de l'Union européenne, se sont rencontrés au Viminale à Rome pour une réunion de travail principalement consacrée à la question de l'immigration irrégulière en Méditerranée centrale, sur la base du plan présenté par la France et des propositions stratégiques de la présidence italienne.

Les deux ministres partagent la même préoccupation quant à l'aggravation de la crise migratoire en Méditerranée et de la nécessité de travailler au sein de l'Union Européenne pour trouver des réponses à court, moyen et long terme aux drames qui se renouvellent en Méditerranée, comme aux conséquences de cette migration irrégulière en Europe.

Ils considèrent que la question de la situation migratoire en Méditerranée doit être traitée, en urgence, au niveau de l'Union Européenne, dans un esprit de solidarité et de responsabilité, et que l'Europe doit s'engager avec détermination à lutter contre les filières criminelles qui organisent l'immigration clandestine et le trafic des êtres humains.

Ils ont marqué leur complet accord sur le lancement d'une opération « Frontex + » chargée d'assurer le contrôle et la surveillance des frontières extérieures maritimes de l'Union Européenne en méditerranée centrale, conformément aux règles de Frontex. La mise en œuvre de cette opération permettra de mettre progressivement fin à l'opération *Mare Nostrum*.

Ils partagent la conviction qu'une coordination renforcée sur les migrations en Méditerranée, en lien avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne est indispensable afin d'assurer la bonne coordination et mise en œuvre de ces actions prioritaires. Il sera rendu compte au Conseil et au Conseil européen de la mise en œuvre de ces orientations.

Les deux ministres se sont également accordés sur les points suivants :

- Engagement de tous les Etats de l'Union Européenne pour une stricte application des règles d'identification des migrants illégaux prévues par la réglementation européenne.
- Renforcement de la coopération avec les pays d'origine et de transit en matière de surveillance des frontières, de coopération policière et d'aide au développement de ces pays.

Les ministres sont convenus de faire avancer ce dossier au niveau européen dans les délais les plus rapides.

Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53